



FINANTIS HOLDING
58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris
Tél. : 01.53.20.44.80

L.I.C.R.A

(LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

LICRA
42, rue du Louvre
75 001 Paris

Ce rapport contient 22 pages

L.I.C.R.A
(LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents de la L.I.C.R.A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la L.I.C.R.A (Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues concernant les contributions volontaires en nature qui résultent d'hypothèses posées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le bureau exécutif relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 mars 2025

FINANTIS HOLDING
Commissaire aux Comptes

Yves-Alain ACH
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	18 498	15 320	3 178	3 178		
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	12 600	10 012	2 588	3 770	1 182	31.35
	Installations techniques Matériel et outillage	64 852	61 362	3 489	9 177	5 688	61.98
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	1		1	1			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	2 609		2 609	359	2 250	627.09	
Total I	98 559	86 694	11 865	16 485	4 620	28.03	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 490		6 490	14 074	7 584	53.89
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	598 631	105 029	493 602	525 912	32 311	6.14
	Valeurs mobilières de placement	152		152	152		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 189 190		1 189 190	853 941	335 249	39.26
Charges constatées d'avance (2)	27 086		27 086	23 781	3 306	13.90	
Total II	1 821 550	105 029	1 716 520	1 417 861	298 660	21.06	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 920 109	191 723	1 728 385	1 434 345	294 040	20.50	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	12 196		12 196			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	304 561		304 561				
Autres							
Report à nouveau	89 937		105 793	15 856	14.99		
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 691		15 856	3 834	24.18		
Situation nette (sous total)	246 511		226 820	19 691	8.68		
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	246 511		226 820	19 691	8.68		
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	619 986		256 500	363 486	141.71	
Total II	619 986		256 500	363 486	141.71		
PROVISIONS	Provisions pour risques	335 409		400 469	65 060	16.25	
	Provisions pour charges						
Total III	335 409		400 469	65 060	16.25		
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	142 349		151 779	9 430	6.21	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	152 871		143 853	9 018	6.27	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	231 260		254 925	23 665	9.28		
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
Total IV	526 480		550 557	24 077	4.37		
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 728 385		1 434 345	294 040	20.50		

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	87 202		105 983	18 781- 17.72-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	92 020		81 348	10 672 13.12
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 168 900		1 376 441	207 541- 15.08-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- 76 410			76 410
Utilisations des fonds dédiés	256 500		157 000	99 500 63.38
Autres produits	976 308		401 767	574 541 143.00
Total I	2 657 341		2 122 539	534 802 25.20
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	758 760		644 232	114 528 17.78
Aides financières	167 597		106 932	60 665 56.73
Impôts, taxes et versements assimilés	56 019		50 436	5 583 11.07
Salaires et traitements	742 425		681 358	61 067 8.96
Charges sociales	303 327		283 606	19 721 6.95
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 554		10 693	3 139- 29.36-
Dotations aux provisions	10 000		18 186	8 186- 45.01-
Reports en fonds dédiés	619 986		256 500	363 486 141.71
Autres charges	142 782		105 553	37 229 35.27
Total II	2 808 449		2 157 496	650 953 30.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	151 108-		34 957-	116 152- 332.27-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			27	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	978		976	NS
Total III	978		949	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	978		949	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	150 131		115 203	329.83
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	29 064		19 338	39.95
Sur opérations en capital	140 758		140 758	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			3 000	100.00
Total V	169 821		118 419	230.38
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			617	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI			617	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	169 821		119 037	234.40
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	2 828 140		654 170	30.09
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 808 449		650 336	30.13
5. EXCEDENT OU DEFICIT	19 691		3 834	24.18

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	6 190 304		6 532 018		341 714	5,23
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	6 190 304		6 532 018		341 714	5,23
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	6 190 304		6 532 018		341 714	5,23
TOTAL	6 190 304		6 532 018		341 714	5,23

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	927 804	840 602	407 449	301 466
1.1 Cotisations sans contrepartie	87 202		105 983	
1.2 Dons, legs et mécénat	840 602	840 602	301 466	301 466
- Dons manuels	840 602	840 602	301 466	301 466
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	272 768		230 079	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	127 000		100 000	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	145 768		130 079	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 153 900		1 376 441	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	140 758		3 000	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	332 910		157 000	
TOTAL	2 828 140	840 602	2 173 969	301 466
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 800 748		1 566 990	
1.1 Réalisées en France	1 800 748		1 566 990	
- Actions réalisées par l'organisme	1 633 151		1 460 058	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	167 597		106 932	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	370 161		305 745	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	17 554		28 879	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	619 986		256 500	
TOTAL	2 808 449		2 158 114	
EXCEDENT OU DEFICIT	19 691	840 602	15 855	301 466

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 190 304		6 532 018	
Bénévolat	6 190 304		6 532 018	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	6 190 304		6 532 018	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 190 304		6 532 018	
Réalisées en France	6 190 304		6 532 018	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	6 190 304		6 532 018	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	927 804		407 450		520 354	127,71
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	927 804		407 450		520 354	127,71
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL DES EMPLOIS	927 804		407 450		520 354	127,71
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	927 804		407 450		520 354	127,71

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	87 202		105 984		18 782	17.72
1.2 Dons, legs et mécénats	840 602		301 466		539 136	178.84
- Dons manuels	840 602		301 466		539 136	178.84
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
TOTAL DES RESSOURCES	927 804		407 450		520 354	127.71
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	927 804		407 450		520 354	127.71

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 030 801		1 340 000		690 801	51.55
Réalisées en France	2 030 801		1 340 000		690 801	51.55
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	2 030 801		1 340 000		690 801	51.55
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	2 030 801		1 340 000		690 801	51.55
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	2 030 801		1 340 000		690 801	51.55

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

1. FAITS CARACTERISTIQUES ET ACTIVITE DE L'EXERCICE

Activité

La LICRA est une association de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dont l'objet est réalisé par un réseau de fédérations et de sections militantes qui représente une force d'action sur le terrain pour lutter au quotidien contre le racisme banalisé dans un contexte ambiant de plus en plus clivant, complexe et compliqué.

Sa présence l'incite à rechercher et promouvoir des formules de prise de conscience et de compréhension de certains phénomènes caractérisant les mécanismes de l'expression de la haine et du rejet de l'autre dans l'espace public et par le truchement des réseaux sociaux.

C'est une association qui agit en justice.

C'est une association qui accueille des victimes de racisme et d'antisémitisme ainsi que de discriminations

C'est un organisme de formation qui veut faciliter un devenir citoyen pour les jeunes dans les établissements scolaires et faciliter le travail des forces de police et de gendarmerie. Elle propose aussi des formations aux entreprises.

C'est une association au service de la citoyenneté.

Faits caractéristiques de l'exercice

1/ Au cours de l'exercice 2024 le local de la section de Bordeaux qui avait fait l'objet d'un legs à la Licra Nationale il y a plusieurs années, a été cédé pour un montant net de 140.000 €.

Afin de maintenir les accords existants, il a été convenu d'attribuer à la section de Bordeaux un engagement financier ferme et définitif sur l'exercice 2024 d'un montant égal au prix de vente net du local (140.000 €) afin de lui permettre de financer les coûts locatifs qui n'ont jamais été supportés jusqu'à la cession dudit local.

2 /l'exercice enregistre des dons privés à hauteur de 165KE qui sont intervenus en fin d'exercice et qui n'avaient pas été anticipé lors de l'établissement du budget initial.

3/ aucune subvention du CIPDR a été enregistré au cours de l'exercice (257KE avaient été perçus au titre de l'exercice précédent)

4/ une opération a été initialisé au cours de l'exercice avec le groupe Publicis. Cette opération devant s'étaler sur plusieurs exercices vise à produire des films afin de lutter contre l'antisémitisme. Cette opération a été considéré comme une opération à long terme et pourtant, n'affecte pas le résultat de l'exercice.

5/ au niveau des fonds dédiés apparait un montant de 90 KE au titre de la formation.

Cette somme permettra de faire face aux dépenses futures pour la structuration de nos services de formation considérées comme prioritaires.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association arrête ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et le n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et prend en compte le règlement n° 2018-06 relatif aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations et fondations.

Les éléments d'information visés par les textes et non repris dans cette annexe, ont été écartés en raison de leur caractère non significatif. Il est fourni, à titre indicatif des tableaux portant sur les immobilisations, amortissements.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 728 385 €.

Le Compte de Résultat, présenté sous forme de liste affiche un total de produits d'exploitation de 2 657 341 €. Ce compte de résultat dégage un excédent de 19 691 €.

3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations et amortissements

3.1.1. Immobilisations

Valorisation : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Après étude, la méthode d'actif par composant n'est applicable à aucune immobilisation.

Poste	A l'ouverture	Acquisitions	Réaffectation	Cessions	A la clôture
Marques	3 178				3 178
Logiciels	15 320				15 320
Locaux Bordeaux	12 196			12 196	0
AAI constructions	12 600				12 600
AAI divers	43 360				43 360
Matériel de bureau	20 808	684			21 492
Total	107 462	684	0	12 196	95 950

3.1.2. Amortissements

Les dotations de l'exercice 2024 ont été calculées sur les bases suivantes :

Poste	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Logiciels	15 320			15 320
Locaux Bordeaux	11 965	231	12 196	0
AAI constructions	9 061	951		10 012
AAI divers	40 567	2 792		43 359
Matériel de bureau	14 423	3 580		18 003
Total	91 336	7 554	12 196	86 694

Les taux utilisés ont été de :

Logiciels	100 %
Locaux Bordeaux.....	4%
AAI des constructions.....	20 %
AAI divers	10 %
Matériel informatique	20 et 33,33% (linéaire)

3.1.3. Immobilisations financières

Poste	A l'ouverture	+	-	A la clôture
Titres de participation DDV	1			1
Dépôt de garantie	359	2 250		2 609
Total	360	2 250	0	2 610

3.2. Clients et autres créances

Poste	Brut	Dépréciation	Net	- 1 an
Clients	6 490		6 490	6 490
Fournisseurs débiteurs	2 180		2 180	2 180
Salaire	805		805	805
Avances sur frais	3 500	0	3 500	3 500
IJSS	0		0	0
Taxe sur salaires	13 057		13 057	13 057
Compte courant DDV	105 029	105 029	0	0
Les amis de Joséphine Baker	100		100	100
Avances frais Flam	4 000	0	4 000	4 000
Consignations versées	9 850		9 850	9 850
Produits à recevoir	47 701		47 701	47 701
Subventions à recevoir	97 000		97 000	97 000
Produits à recevoir procès	315 409		315 409	315 409
Total	605 121	105 029	500 092	500 092

3.3. Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 27 086 euros au 31 décembre 2024 et comprennent essentiellement la quote-part des abonnements et contrats relative à l'exercice suivant.

3.4. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise (legs avec contrepartie d'actif)	12 196				12 196
Fonds propres avec droits de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	304 561				304 561
Report à nouveau	-105 794	15 856			-89 938
Excédent ou déficit de l'exercice	15 856	-15 856	19 691		19 691
Situation nette	226 819	0	19 691	0	246 510
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
Total	226 819	0	19 691	0	246 510

3.5. Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	SUBVENTIONS DE L'EXERCICE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Sans dépenses depuis deux exercices
<u>Subventions d'exploitation</u>								
Sur PJJ	120 000	75 000	75 000	75 000			75 000	0
Sur Formation	0	0	90 000	0		0	90 000	0
Sur campagne publicis	0	0	338 486				338 486	
Sur CIPDR	50 000	95 000	50 000	45 000			50 000	0
Sur ERAMUS PLUS	0	36 500	16 500	20 000			16 500	0
Sur PSG	50 000	50 000	50 000	50 000			50 000	0
Total	220 000	256 500	619 986	190 000	0	0	619 986	0

3.6. Fournisseurs et autres dettes

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Dont charges à payer
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	142 349	142 349		30 950
Dettes fiscales et sociales	152 871	152 871		76 763
Autres dettes	231 260	231 260		73 880
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	526 480	526 480	0	181 593

3.7. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Effectif

Effectif moyen équivalent temps plein de l'association au 31 décembre 2024 : 15 salariés.

4.2. Informations relatives au crédit-bail

Néant

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Honoraires facturés au titre de la mission de certification des comptes : montant 7 019 € TTC en 2024.

4.4. Rémunération des mandataires sociaux

Sur décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2024 le mandat du président est rémunéré depuis le 01 mars 2024.

Cette rémunération s'élève à 1 325,19€ brut mensuel

Il est rappelé que les autres mandataires sociaux de l'association, Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier, n'ont perçu de rémunérations directes ou indirectes de la part de l'association.

4.5. Condamnations judiciaires au profit de la LICRA

Depuis trois exercices notre association tente d'améliorer le recouvrement des condamnations judiciaires au profit de la Licra. Un inventaire précis des condamnations définitives est désormais réalisé. Après avoir constaté le caractère aléatoire de la comptabilisation de ces condamnations assorties de provisions statistiques inopérantes pour risque de non-recouvrement, il a été décidé de ne comptabiliser que les montants effectivement encaissés comme produits de l'exercice quel que soit le fait générateur en termes de date pour la condamnation obtenue.

4.6. Engagements hors bilan

Caution : Néant

Indemnité de départ à la retraite :

Absence de convention collective : droit commun applicable.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés, l'engagement n'apparaît pas significatif.

4.7. Dons

Les dons reçus par l'Association proviennent des adhérents, sympathisants ou relations des militants de la Licra.

En 2024, ces dons s'élèvent à 92 399 €.

A ces dons s'ajoutent 5 dons d'entreprises qui souhaitent soutenir les actions de la LICRA et qui s'élèvent à 83 043 €.

A ces dons s'ajoutent une opération de financement participatif qui s'élèvent à 191 160 € et des dons pour 474 000 € pour une campagne publicitaire faite par Publicis.

4.8. Legs

Néant

4.9. Dons en nature

Néant

4.10. Bénévolat

Le bénévolat au 31 décembre 2024 a été estimé à 6 190 304 €. Cette approche est réalisée sur les mêmes bases que les exercices précédents. Elle a fait l'objet d'actualisation et a été affinée afin d'être encore plus précise sur la valorisation.

Ces travaux concernent l'ensemble des catégories liées au bénévolat et permettent d'avoir une meilleure appréciation de ces ressources.

A titre informatif : rappel de la méthode retenue en 2024

Nous avons repris la méthode du « coût de remplacement » (rémunération de références des bénévoles) que nous avons actualisée afin d'être plus proche de la réalité économique.

- Rémunération horaire brute + CS

Salaire Brut mensuel (militants)	2 630 € net/mensuel	44 €/heures
Salaire Brut mensuel (Autres catégories)	5 000 € net/mensuel	60 €/heures

- Hypothèses retenues pour les temps de réunion

- ✓ 11 réunions du Bureau Exécutif en 2024 3 heures par réunion
- ✓ 1 Assemblée Générale en 2024 soit 2,5 jours
- ✓ L'Université d'Automne par an soit 2,5 jours

Selon l'assiduité, une moyenne de 8, 10, 15 réunions par an, valorisées à raison de 6 heures en moyenne par réunion.

N.B. : nous n'avons pas valorisé les temps de déplacement

- Hypothèses retenues pour les % Equivalent Temps Plein (ETP)

En fonction des responsabilités confiées aux membres du BE, nous avons estimé un % ETP.

- Estimation du nombre d'heures : représente la somme des heures de réunion + le % ETP lié à la responsabilité dans la LICRA :

	Estimation du nombre d'heures	Valorisation bénévolat
Bureau Exécutif	29 110	1 746 588€
Conseil Fédéral	7 629	457 740 €
Total	37 197	2 204 328 €

Pour l'année 2024, le bénévolat global de la Licra concerne le travail de veille, d'identification et de prévention (Gouvernance, Bureaux Exécutifs, Travaux des commissions statutaires, Conseils Fédéraux, Séminaires, Congrès et Universités thématiques). Cette somme de 2 204 328 € est estimée de manière précise et vérifiable.

Il convient d'ajouter à ce chiffrage la valorisation du temps consacré par les avocats bénévoles de la Licra au suivi, préparation et temps d'audience sur les procédures engagées pour le compte de la Licra, et à leur participation aux travaux des différentes commissions juridiques. Il est valorisé à 842 000 €. Cette somme est estimée de manière précise et vérifiable.

Le travail des bénévoles militants de notre association représente 68 971 heures estimées pour les diverses actions engagées sur le terrain au travers de nos sections et est valorisé à 3 143 976 €. Cette valorisation est basée sur des hypothèses théoriques des engagements volontaires des bénévoles militants.

Ces hypothèses fixent les interventions de 200 bénévoles militants actifs à 7 heures de bénévolat par semaine pour 45 semaines valorisées à 44 € de l'heure.

Le bénévolat inscrit au bilan de notre association est donc valorisé globalement à 6 190 304 €.

4.11. Partenariats

En 2024, la Licra a continué à bénéficier de partenariats en contrepartie de partage d'expérience (L'Oréal), de compétences de signalements et d'accompagnements (LPF, PSG), mais aussi de la part de la FMS, du Fonds du 11 janvier, de Google, afin de compléter le financement du campus SAPIO. Il existe aussi d'autres partenaires qui souhaitent conserver l'anonymat sur leur contribution.

4.12. Générosité du public

L'association a perçu des fonds relevant de la générosité du public en 2024. Une campagne de financement participatif s'est déroulée en novembre 2024